

Bureau du Syndicat Mixte Ouvert

Délibération n°B2019-012

Eure Normandie Numérique

Réunion du 9 septembre 2019

Objet : Adoption du procès-verbal du précédent
Bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte ;

Le Bureau, réuni le 9 septembre 2019 dans nos locaux à ÉVREUX,

le quorum étant atteint,

APRES LECTURE DU PROCES VERBAL,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Bureau du 11 juin 2019.

- Nombre de voix pour : 6

- Nombre de voix contre : 0

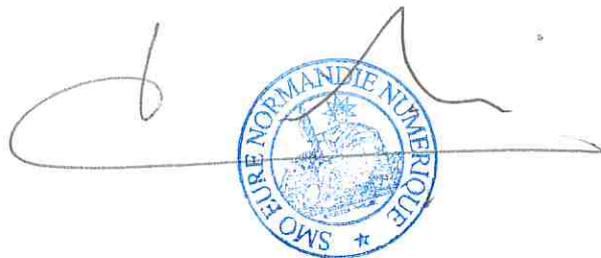
- Abstention : 0

Fait à Evreux, le 9 septembre 2019

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric DUCHÉ



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Duché', written over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'SMO EURE NORMANDIE NUMERIQUE' around the perimeter and a small star at the bottom. The center of the stamp features a stylized graphic of a tree or plant.

Bureau du 23 mai 2019

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 19h00

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Frédéric DUCHE	Président Eure normandie Numérique
Monsieur	Sylvain BONENFANT	CC Roumois Seine
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Alfred RECOURS	CC Pays de Conches

Etaient absents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	James BLOUIN	CC Vexin Normand
Monsieur	Jean-Hugues BONAMY	Conseil Départemental

Monsieur	Daniel JUBERT	Conseil Départemental
Monsieur	Hervé MAUREY	Région Normandie

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Frédéric Duché rappelle l'ordre du jour du Bureau

Premier objet : Adoption du Procès-Verbal du précédent Bureau

M. Éric Chambre présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième objet : Avenant n°5 lot 3 marché 2016-003

M. Éric Chambre présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième objet : Avenant n°6 lot 2 marché 2016-003

M. Éric Chambre présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième objet : Avenant n°4 lot 1 marché 2016-003

M. Éric Chambre présente le rapport.

Il est ensuite procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

En dernier point, Monsieur Chambre présente le plan de communication aux membres du Bureau.

La séance est levée à 20h00.